

**M A I R I E**  
**DE**  
**MONTREUIL-JUIGNÉ**

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 125/2023**

Le Maire de Montreuil-Juigné,  
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L2213-1 et L 2213-2,  
Vu le code de la route et notamment les articles R 417-1 à R 417-13,  
Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5,  
Vu la demande formulée par Monsieur Renaud Jacques adjoint au Maire chargé de la voirie,  
Considérant que l'arrêt et le stationnement des véhicules sur la voie publique peuvent compromettre la sécurité et la visibilité aux véhicules sortant de l'allée de la Rongère,

**ARRETE**

**Article I :** Dès la mise en place de la signalisation routière (marquage au sol) le stationnement et l'arrêt seront interdits à droite en sortant de l'allée de la Rongère.

**Article II:** La mise en place et l'entretien du marquage au sol seront effectués par les services techniques de la ville de Montreuil-Juigné

**Article III:** Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article IV:** Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article V:** Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montreuil-Juigné, Monsieur Renaud Jacques, adjoint au Maire, Services Techniques, Service Communication, Messieurs les Policiers municipaux.

Montreuil-Juigné le 29 juin 2023

Le Maire

Benoit COCHET

